



L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Béatrice LEFRANCOIS, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Paquita ROBITAILLE, Gilles LE BOUSSE

Absents excusés : Francine LANSSADE, Mathilde LERONDEL, John POIRREE, Maxime HINFRAY ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS, Renaud SAINT ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du dernier PV du conseil municipal du 14 septembre 2023](#)

Thierry Chauvin précise que le projet a été envoyé par Lucie DORANGE le 28 septembre dernier avec une réponse attendue le 05/10. Il indique savoir que Gilles LE BOUSSE a demandé une modification le 02 octobre qui trouvait de la subjectivité dans la rédaction du PV et demandé la suppression de :

- « Ce à quoi l'assemblée sourit »
- « L'assemblée s'agace de cette conversation et plus particulièrement de l'insistance de Gilles LE BOUSSE à insister sur ses propres contradictions ».

Lucie DORANGE avait accepté d'apporter les modifications suivantes :

- « S'en suit une réaction collective suite aux affirmations de Gilles LE BOUSSE »
- « Sylvain GODU et Frank COLLIAUX (entre autres) déclarent que l'attitude de Gilles LE BOUSSE crée elle-même la polémique qu'il dénonce »

Gilles LE BOUSSE lui a de nouveau répondu qu'il lui renouvelait sa demande pour que soit supprimé ce passage en lui rappelant quelques articles de loi sur la liberté d'expression et notamment celui de la CEDH (cour européenne des droits de l'homme).

Monsieur le Maire rappelle que la rédaction du procès-verbal est à l'appréciation de celle ou celui qui le rédige et qu'il n'est encadré par aucun texte légal.

Comme il l'a déjà fait, Gilles LE BOUSSE a réinsisté auprès de Lucie DORANGE pour redire qu'il désapprouve l'utilisation des moyens de communication publics (...) considérant que le litige concernant Thierry CHAUVIN relevait du privé.

Thierry CHAUVIN dit qu'il s'agace vraiment de toutes ces insistances permanentes qui ont fait l'objet des mêmes débats au dernier conseil municipal du 14 septembre dernier.

Il indique qu'il se prononce favorablement à revenir sur les 1ères formulations de Lucie DORANGE plutôt que sa 2^{ème}. Tout en affirmant qu'il appartient à Lucie DORANGE de décider. Et ce qu'elle décidera lui conviendra.

Gilles LE BOUSSE intervient pour rappeler que nous sommes dans un état de droit qui donne une liberté d'expression. Cette liberté d'expression amène chacun à exprimer ses points de vue.

Et de poursuivre qu'il ne comprend pas cet agacement qui l'agace tout autant en disant « nous sommes en démocratie et nous sommes ici pour débattre ». Il ne lui semble pas non plus, que ses propos aient été injurieux à l'égard de qui que ce soit.

Il indique et répète qu'il désapprouve l'utilisation des moyens de communication publics de la commune pour la défense de l'un de nos élus poursuivis à titre personnel et non pas en qualité de maire de la commune.

C'est tout ce qu'il souhaite exprimer et il votera donc contre ce procès-verbal tel qu'il est rédigé.

Par ailleurs, il reconnaît le travail accompli pour la rédaction de ces procès-verbaux de réunion.

Monsieur le Maire indique à Gilles LE BOUSSE qui ne lui a jamais semblé l'avoir empêché de s'exprimer mais qu'il en a tout simplement marre de son insistance permanente à affirmer que la procédure judiciaire ne concernerait que sa vie personnelle alors que des explications lui ont pourtant été données à plusieurs reprises.

Gilles LE BOUSSE indique que c'est une affaire privée mais jusqu'à preuve du contraire vie privée/vie publique sont liées puisque l'affaire concerne un élu.

Thierry CHAUVIN lui répond qu'il n'a peut-être pas eu la chance d'avoir été avocat et que c'est peut-être pour cela qu'il confond tout. Seulement pour lui, s'il a voté le 23 avril 2018, c'était bien en sa qualité d'élu de la commune et en aucun cas en sa qualité de personne privée.

Il ajoute que l'on ne peut pas faire des demandes pour que cela s'arrête et constamment remettre de « l'huile sur le feu ».

Gilles LE BOUSSE répond qu'il ne considère pas mettre de « l'huile sur le feu » en exprimant un point de vue le 14 septembre et constater que le 16 septembre un communiqué du maire était distribué dans les boîtes aux lettres.

Nous sommes opposés dans l'utilisation de ces outils de communication.

Monsieur le Maire confirme qu'ils ne sont pas d'accord et propose de passer au vote.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2023 est approuvé par 12 voix POUR et 4 voix CONTRE (Gilles LE BOUSSE, Alain VEYRONNET, Catherine LOUISET et Paquita ROBITAILLE).

[Métropole – Demande de participation ARMADA 2023](#)

Cette délibération est faite pour valider le décompte pour qu'il soit envoyé à la Métropole dans le cadre de l'Armada.

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les dépenses engagées par la commune, pour laquelle la commune a été désignée marraine du Belem.

Le montant total s'élève à 1 539,03 €HT, soit 1 832,71 €TTC (hors coût du parking pris en charge par la Comité des Fêtes). Le détail est joint en annexe.

Monsieur le Maire propose de solliciter le versement d'une participation financière auprès de la Métropole Rouen Normandie en vue de participer aux frais d'organisation de cette manifestation.

Gilles LE BOUSSE s'interroge à propos du parking pris en charge par le comité des fêtes mais pas le coût de la personne qui a surveillé le parking.

Thierry CHAUVIN précise que le comité des fêtes a pris en charge le parking et notamment sa location. Cependant il était convenu que les recettes du parking seraient encaissées par le comité des fêtes et qu'un point financier serait fait. Les recettes ont finalement compensé le coût du parking.

Fabien GRAS précise que le gardien était présent pour faire la circulation au niveau de la station d'épuration. Cette partie a été prise en charge par la commune.

Gilles Le Bousse remercie pour les explications données et partage la suite qui été donnée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- **approuve** les dépenses présentées,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès de la Métropole Rouen Normandie,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

Métropole – Demande de subvention FAA fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par la Métropole Rouen Normandie, à partir de 2022, d'un nouveau dispositif de subvention aux communes de moins de 4 500 habitants.

Ce Fonds de Concours en fonctionnement vise à alléger les charges des communes en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non métropolitains.

Le FAA fonctionnement peut être utilisé lorsque la commune se trouve dans l'obligation de faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique avec ou sans prestation humaine.

Il nous appartient de trouver une dépense qui rentre dans le cadre et en l'occurrence l'installation des illuminations de Noël entre dans ce cadre.

Monsieur le Maire propose de solliciter le versement du Fonds de concours 2023 en vue de participer aux frais de pose et dépose des illuminations de Noël par la société Bouygues Energies et Services dont le montant s'élève à 3 950,88 € HT, soit 4 741,06 € TTC.

Etant précisé que le FAA fonctionnement couvre 50% des dépenses dans la limite de 1 666.66 € qui provient de 75 000/45 petites communes.

Thierry CHAUVIN indique que la commune touchera un maximum de 1 666, 66 €.

Sylvain GODU indique qu'auparavant l'installation illuminations de Noël était faite par Bouygues pour un montant compris entre 7 000 et 8 000 €.

Aujourd'hui, Bouygues intervient uniquement sur la place. Le reste étant installé par les services techniques de la commune.

Cette année, pas de nouveau investissement pour l'achat de décorations de Noël.

L'ensemble des élus approuvent ces explications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite** la participation de la Métropole Rouen Normandie pour la prestation pose et dépose des illuminations de Noël par la société Bouygues Energies et Services,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au titre du FAA fonctionnement pour l'année 2023.

Subvention association « En avant Simone »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la création par les parents d'élèves de la commune d'une nouvelle association dénommée « En avant Simone ».

Le rôle de cette association est l'organisation d'évènements en lien avec l'école tels que soirée d'intégration des nouvelles familles, kermesse, etc.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette nouvelle association, au même titre qu'à l'ensemble des associations existantes sur la commune, une subvention et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le versement de la somme de 500 € pour l'année 2023.

Monsieur le Maire précise que cette subvention n'était pas inscrite au budget 2023 sur le compte « subventions versées ». Il y aura donc besoin d'un transfert de crédit en utilisant le principe de la fongibilité des comptes.

Cette opération ne nécessite pas de délibération mais une simple information du Conseil Municipal ; la délibération de principe ayant été prise lors du vote du budget.

Thierry CHAUVIN précise que la somme des 500 € n'est pas prévue dans les budgets subvention pour 2023. La fongibilité des comptes nous permet de les récupérer sur des lignes excédentaires pour les transférer sur la bonne ligne budgétaire.

Monsieur le Maire indique que nous avons les moyens de subventionner cette association et demande au conseil s'il en est d'accord.

Gilles LE BOUSSE demande comment cela se passait avant pour organiser des kermesses.

Thierry Chauvin et Béatrice LEFRANCOIS indiquent que c'est l'association Trait d'union qui s'en chargeait mais cette association a disparu depuis deux ans environ.

Gilles LE BOUSSE indique que le conseil municipal ne peut qu'encourager ces initiatives.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement à l'association « En avant Simone » d'une subvention de 500 € pour l'année 2023.

Participation financière au Trail « La Verticale Boschervillaise »

Comme d'autres événements sportifs ont eu lieu sur St Martin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été sollicités pour la création d'un événement sportif annuel sous forme d'un Trail, dénommé « La verticale Boschervillaise » ; celui-ci devrait être organisé pour l'année 2024 le 17 mars.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à l'organisation de cet événement par la prise en charge des frais de mise en place de la sécurité, à hauteur maximum de 500 € TTC.

Thierry CHAUVIN propose que la commune prenne en charge directement ces frais à hauteur de 500 € TTC.

L'organisateur a précisé qu'il s'agit d'un trail de 10, 20 ou 30 km, il souhaite que ce trail soit reconnu par la fédération et qu'il soit renouvelé tous les ans.

Sylvain GODU précise que le parcours se fera au départ de la salle des fêtes pour remonter la Passe des Biches d'où le nom de Verticale.

Gilles LE BOUSSE indique que si nous ne sommes pas obligés de courir, il y est favorable.

Sylvie BOURGAIS indique que les organisateurs auront besoin de bénévoles.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Monsieur Renaud SAINT, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- 1- **approuve** la participation de la commune à cet événement sportif,
- 2- **autorise** Monsieur le Maire à prendre en charge le frais de communication et de mise en place de la sécurité à hauteur maximum de 500 €TTC,
- 3- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2024.

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la liste des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

Il rappelle la délibération n°08/20 du 25 juin 2020 fixant la liste des membres, ainsi que la délibération 18/22 du 4 avril 2022 modifiant cette liste suite à la démission de Conseillers municipaux.

« Dans la commission il y a toujours le Maire,

Vu l'article L. 19 du code électoral « (..) »

VI.- Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. (...) »

Considérant qu'il convient de créer une commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire, avec l'accord de Madame Francine LANSSADE, Conseillère Municipale en charge de la Commission de Contrôle des Listes Electorales, propose de renouveler la liste des membres à l'identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle liste des membres de la Commission de contrôle des listes électorales reprise ci-dessous :

Commission de Contrôle des Listes Electorales						
Titulaires				Suppléants		
	Prénom	Nom	Commentaire	Prénom	Nom	Commentaire
1	Francine	LANSSADE	En charge de la commission	Bertrand	DEMEILLIERS	
2	John	POIRREE		Maxime	HINFRAY	
3	Catherine	PHILIPPE		Mathilde	LERONDEL	
4	Paquita	ROBITAILLE		Alain	VEYRONNET	
5	Gilles	LE BOUSSE		Catherine	LOUISET	

Désignation d'un référent « laïcité »

Nous avons été sollicités pour que nous prenions cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la laïcité garantit la liberté de conscience, implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction.

La loi du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la République renforce ce principe face aux phénomènes de séparatisme et de repli communautaire.

Déclinée en trois axes, elle vise à entraver toutes les initiatives contraires aux fondements de notre République, à amplifier l'ensemble des actions permettant de concrétiser l'égalité des chances sur tous les territoires et à accompagner la structuration d'un islam de France face aux dérives extrémistes.

Le décret d'application n°2021-1802 du 23 décembre 2021 prévoit la désignation de référents laïcité dans la fonction publique, désignés à un niveau permettant l'exercice effectif de leurs fonctions.

La quasi-totalité des communes de la Métropole Rouen Normandie avait délégué cette mission au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Cette désignation est conforme à la réglementation mais comporte des limites dans la diffusion des bonnes pratiques au sein des administrations.

La Préfecture recommande donc de désigner, au sein de la commune, une personne susceptible de prendre en charge cette mission sensible et nécessaire pour le respect des valeurs de la République et du service public.

Monsieur le Maire propose de désigner, Madame Béatrice LEFRANÇOIS, Maire Adjoint en charge des écoles et du personnel communal, en tant que référent laïcité au sein de la mairie.

Béatrice LEFRANÇOIS précise qu'il y aura une matinée de formation et d'information jeudi 19 septembre à la Préfecture.

L'ensemble des élus approuvent ces explications.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Béatrice LEFRANÇOIS, Maire Adjoint, en tant que référent laïcité.

Questions diverses :

- COP 21

13 communes ont à ce jour signé la convention COP 21 avec la Métropole Rouen Normandie.
7 nouvelles communes sont en discussion avec la Métropole pour la signer prochainement.

Pour information, la commune de St Martin de Boscherville, s'était engagée en 2018 auprès de la Métropole sur certains points sans signer de convention.

Cette convention permet de redynamiser la mise en œuvre des actions COP21, formaliser les engagements COP21 pris en 2018 par la commune et les compléter avec de nouveaux engagements, ainsi que renforcer les dispositifs d'accompagnement métropolitains techniques et financiers dans l'ensemble des thématiques.

Elle représente un outil de suivi, d'évaluation, de partage et de planification. Les résultats quantitatifs et qualitatifs du suivi seront à la disposition des communes et de la Métropole pour l'analyse, la communication et la valorisation des actions.

Une rencontre avec Guillaume COUTEY, mairie de Malaunay et élu métropolitain de la Métropole en charge de la mise en place de cette convention avec les communes a eu lieu en juillet 2023.

Ce rendez-vous avait pour objectif de faire un point sur les actions mises en place dans la commune depuis 2018 et réfléchir à de nouveaux engagements tels que par exemple :

- Village apaisé en réduisant la vitesse
- Gestion des déchets à la cantine
- Economies d'énergie
- Moyen de chauffage

La convention engage les 2 parties. Il faut se donner des objectifs accessibles.

Fabien GRAS indique que les personnes qui travaillent sur cette convention ont proposé le sujet village apaisé et la piste cyclable route du Moulin, d'autres objectifs pourront être proposés.

Fabien GRAS indique que cette convention permet d'obtenir des subventions plus facilement, valorise les actions mises en place depuis 2020 à savoir la régulation des chauffages, l'isolation de l'école, l'éclairage public restreint, etc.).

Lors du rendez-vous, Guillaume COUTEY a été agréablement surpris des actions menées à St Martin de Boscherville.

Fabien Gras indique qu'en complément, nous pourrions mettre en place de l'éco-pâturage aux alentours du terrain de football.

Une réunion de travail est programmée pour relire le projet de convention qui sera ensuite renvoyée à la Métropole, puis transmis aux élus pour relecture avant approbation en conseil municipal.

Paquita ROBITAILLE s'interroge sur les contraintes d'une telle convention.

Fabien GRAS précise qu'il s'agit d'une convention d'engagement moral ou d'intention. Il n'y a aucune contrainte financière.

Gilles LE BOUSSE indique que cela ressemble à une certification ISO.

Il s'interroge aussi sur les bornes apparues récemment sur la route du Moulin.

Sylvain GODU indique que c'est l'ONF qui réalise un bornage avec la Métropole Rouen Normandie.

Thierry CHAUVIN indique que des géomètres sont en effet passés pour délimiter des surfaces et qu'il convient de comparer les projets avec les emprises des propriétés ONF. Il indique que la Métropole a commencé à travailler sur les tracés de la piste cyclable et que l'ONF serait plutôt favorable à ce type de projet dans la mesure où il s'agit d'un projet apaisé en faveur des vélos et piétons.

- **Occupation du domaine public**

Ce sujet est un sujet qui nous est imposé.

Dès que l'espace public est mis à disposition au profit d'une entité privée qui tire un revenu de l'espace public occupé, les communes ont l'obligation de demander une contribution financière.

L'idée est de respecter nos obligations en évitant d'être trop cher.

Mais l'avantage serait de mettre en place des conventions d'occupation que l'on pourrait assortir d'obligation d'entretien et de sécurité.

Gilles LE BOUSSE propose que cette convention comprenne une obligation d'unité esthétique en citant l'exemple des parasols publicitaires.

Sylvain GODU précise que le RLPI (règlement pour la publicité) restreint les possibilités en matière de publicité.

Aujourd'hui, les commerçants du marché payent 130 € par an.

Tout le monde est d'accord pour la mise en place de cette convention avec les commerçants en gardant à l'esprit que le prix doit être le plus raisonnable possible.

- **Convention piscine**

Aurélien s'est renseignée auprès de la commune de Canteleu et finalement la convention consiste à faire payer moins cher les habitants avec une prise en charge du complément par la commune.

- **Jeux pour enfants**

Nous avons eu une réunion pour les travaux de la mairie lundi dernier et en fin de rdv nous avons évoqué ce sujet. Catherine Louiset a proposé de faire davantage de jeux quitte à dépenser davantage sans obtenir de subvention si le montant dépasse le budget initial.

Catherine LOUISET précise que vu les délais de réalisation, nous pourrions faire les travaux en plusieurs tranches et peut-être obtenir des subventions l'an prochain.

Sylvain GODU indique que le coût global serait de 45 000 € maximum (22 000 € pour le sol et 23 000 € pour les équipements à savoir environ 2-3 jeux). Cela n'intègre pas des jeux pour les enfants de 10 ans.

Idéalement, l'aire de jeux devrait être adaptée aux enfants de 2 à 10 ans en sachant que cette tranche d'âge pourrait nécessiter de séparer les espaces.

Aujourd'hui, nous pouvons nous interroger : attendons-nous une subvention supplémentaire ou engageons-nous des travaux rapidement avec les sommes que nous avons à notre disposition ?

Thierry CHAUVIN précise que nous n'avons pas eu de subvention pour l'équipement fitness et qu'il serait bien de savoir si l'on peut basculer cette somme.

Aurélié LEFEBVRE va se renseigner pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Catherine LOUISET indique qu'il ne faut pas oublier la crèche et l'accueil des écoliers qui pourraient utiliser ces équipements.

Lucie DORANGE propose de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à ce dossier. L'objectif de ce groupe serait de proposer des équipements selon l'enveloppe et travailler avec l'école pour faire participer les enfants au choix des équipements.

Les personnes intéressées pour intégrer le groupe de travail sont les suivantes : Catherine LOUISET, Sylvain GODU, Frank COLLIAUX, Fabien GRAS, Thierry CHAUVIN, Aurélié LEFEBVRE et Lucie DORANGE
Une réunion sera programmée rapidement.

Thierry CHAUVIN souhaite que les choix soient faits pour la fin de l'année.

- **Vœux du Maire**

La date qui a été retenue est le jeudi 11 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes.

- **Bord de Seine**

Thierry CHAUVIN indique que le perré du bord de Seine est cassé. Certainement à cause d'une vague formée par un gros bateau.

Thierry CHAUVIN indique qu'il faudrait que le GPMR (port de Rouen) ou le Département intervienne pour mettre des barrières de sécurité.

Aurélié LEFEBVRE indique que cela devrait être fait.

- **Propreté de la commune**

Une communication devrait être faite prochainement concernant les incivilités (crottes de chien, trottoirs mal entretenus, respect du bruit, haies qui dépassent, etc.) dans la commune.

- **Visite de contrôle de l'Abbaye**

Une visite de contrôle à l'abbaye fin septembre avec un avis négatif à recevoir de la part de la sous-commission du SDIS qui devraient contenir 5 observations :

- Chauffage sous les bancs (vérification à faire avec Socotec)
- Bloc de secours
- Défense incendie (la Métropole a indiqué que la défense incendie est conforme et assure 120m3 pour 2 heures)
- Alarme manquante du côté de l'issue de secours au fond de l'Abbaye
- Défaut de téléphone fixe (Ce point a été réglé puisqu'il n'y a plus d'obligation d'avoir ce type de téléphone, chacun ayant des téléphones portables).

Lors de la réunion au SDIS en présence de Thierry Chauvin et Frank Colliaux, la sous-commission du SDIS a émis un avis défavorable. Cela veut dire qu'aujourd'hui l'Abbaye ne serait plus en sécurité et qu'il faudrait éventuellement la fermer.

Les mesures vont être mises en place pour remédier à cette situation le plus rapidement possible.

Dans un premier temps, les radiateurs pourraient être déconnectés.

Thierry CHAUVIN va écrire au SDIS, à la DRAC, au père Delavenne pour qu'il désigne une personne qui se placera devant la porte pour l'ouvrir en cas d'incendie.

- **Cimetière**

Gilles LE BOUSSE interroge le conseil pour savoir ce qui a été décidé pour le cimetière.

Thierry CHAUVIN indique qu'un nettoyage avait été fait par des volontaires en juin.

Gilles LE BOUSSE précise que sa demande concerne le mot qui avait été collé sur la barrière du cimetière.

Thierry CHAUVIN répond que ce courrier était à destination des habitants visiteurs du cimetière afin d'alerter sur l'état du cimetière et que chacun fasse un effort.

Thierry CHAUVIN en profite pour faire un point sur ce sujet : 2 essais vont être fait sur 100 m² :

- 1 essai en « bois-ciment »
- 1 essai avec des plantes type sedum

Paquita ROBITAILLE indique que les herbes poussent quand même avec le sédum.

Sylvain GODU indique qu'il préfère les inters tombes bois-ciment.

Gilles LE BOUSSE indique que les habitants doivent s'impliquer dans le nettoyage.

- **Conseil d'école**

Béatrice LEFRANCOIS indique que le conseil d'école prévu ce jour a été reporté par l'inspection académique.

- **Facturation au mois cantine**

Catherine LOUISET demande ce qu'il en est de la demande des parents pour une facturation au mois.

Béatrice LEFRANCOIS indique que désormais la facturation se fera toutes les 6 semaines à chaque congé scolaire.

Lucie DORANGE indique que ce n'est pas ce qui a été demandé par les familles notamment pour les familles qui ont plusieurs enfants.

Lucie DORANGE indique qu'on ne peut se satisfaire de cela et demande pourquoi n'a-t-on pas mis en place un système de facturation au mois.

Fabien GRAS indique qu'il faut prendre en compte le travail du personnel communal et le coût de la DGFIP.

Catherine LOUISET indique qu'il est facile de prévoir le montant que cela va coûter, un prélèvement mensuel pourrait être mis en place. Il faudrait essayer de trouver des solutions simples pour tous.

Une régularisation pourrait être faite en fin de trimestre.

Lucie DORANGE rappelle que le collège met en place des prélèvements mensuels.

Catherine LOUISET indique que les personnes peuvent éventuellement faire évoluer leur méthode de travail si celles-ci sont facilitées.

Lucie DORANGE propose de voir ce qui est fait dans les autres communes.

Thierry CHAUVIN n'est pas contre faire évoluer les pratiques si elles ne coûtent pas trop cher à la commune et ne sont pas trop compliquées pour le personnel.

Fin de séance à 22h20

The bottom of the page contains several handwritten signatures in black and blue ink. A circular official stamp is visible, featuring a central figure and the text "MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE (S.-Mme)". There are also some scribbles and a blue circle with a letter 'B' inside.